



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 30/11/2022

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D'ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 30 novembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°3 - groupement commande couches BB

Présents :

Madame LUGUET Pascale Présidente

Madame MANDEIX Catherine Vice-Présidente

Madame FRECHET Christine Déléguée

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame BASSI DONNEFORT Florence,

Madame SADRES Valérie Membres élues

Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude Membres désignés

Absents excusés :

Madame IZQUIERDO Nathalie (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Monsieur

FAINZANG Bernard (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine)

Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame MANSE Corinne (absente

excusée), Monsieur NADAU Régis (absent excusé), Madame BENFAKIR Dalhila (absente

excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée), Madame GONZALO Anne

(absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	009
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

Afin de répondre à un besoin en matière de fournitures de couches BB, le Centre Communal d'Action Sociale et des communes situées sur le territoire de l'Agglomération d'Agen ont fait le choix de mutualiser cet achat par le recours à un groupement de commandes, selon les dispositions de l'article L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les groupements de commandes qui ont pour objectifs la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, permettent des économies d'échelle ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés. Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville du PASSAGE s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement à constituer pour la fourniture des couches BB.

Le Code de la Commande Publique précise que la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les missions et responsabilités de chacun.

Le projet de convention joint en annexe, prévoit que les opérations relatives à la procédure de passation du marché seront assurées par le CCAS du PASSAGE, coordonnateur, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

II - Considérants et références juridiques

VU les articles L.2113-6 et suivants du Code la Commande Publique,
Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de couches BB,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ADHÉRER : au groupement de commandes concernant la fourniture de couches BB, dont le coordonnateur sera le CCAS de la ville du PASSAGE,

APPROUVER : les termes de la convention constitutive de groupement, en annexe,

AUTORISER : Madame la Présidente du CCAS de BOÉ à signer ladite convention.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Monsieur Jean Claude
BACHOWSKI

Mme Pascale Luguët

FIN N° 2022 - 06 - 003

Rapporteur : ~~Madame Catherine MANDEIX~~

Accusé de réception en préfecture
047-264700253-20221130-DELIB2022-06-03-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022